

Inquiétudes à la CFDT

Carrefour Market : la franchise gagne du terrain

Une fois par an, les représentants du personnel CFDT de l'enseigne Carrefour Market se rassemblent pour faire le point sur les dossiers chauds du moment, ayant trait à leur établissement. Cette année, 70 délégués venus de tous les coins de France se sont retrouvés à Ambleteuse. L'occasion d'exprimer leurs inquiétudes sur de nombreux sujets.

Les points à l'ordre du jour ne manquaient pas ce jeudi matin, au centre de vacances Artes, à Ambleteuse, qui accueillait les délégués syndicaux CFDT des Carrefour Market.

Petit rappel historique : Carrefour Market est une enseigne française de supermarchés apparue en octobre 2007 et appartenant au groupe Carrefour. Elle dispose d'un peu moins d'un millier de points de vente en France (938 précisément). L'enseigne compte 30 000 salariés sur le territoire national. Elle est d'ailleurs très implan-



Franchises, élections, dossiers prud'homaux, le syndicat a évoqué de nombreux sujets jeudi matin.

tée dans le Nord/Pas-de-Calais.

Toutefois, la marque Carrefour Market connaît d'importantes évolutions, qui ne sont pas for-

cément du goût des syndicats, de la CFDT au premier chef. « Il faut savoir que, sur les 938 établissements recensés, 55 % sont intégrés, les 45 % res-

tants étant des franchises, commente Franck Dutertre, délégué syndical basé à Calais. Le problème est que la part des franchisés ne cesse de progresser et c'est bien ce qui nous inquiète. »

Wimille, Beaurainville, Montreuil... sont aujourd'hui franchisés. Au niveau régional, le nombre d'établissements intégrés est ainsi passé de 110 à 86 en cinq ans.

Pour le syndicaliste, ce phénomène s'explique aisément. « C'est plus intéressant financièrement pour le groupe. Les super et hypermarchés intégrés ont passé des accords d'entreprise. Ceux qui sont franchisés se limitent aux conventions collectives. En clair, ce sont des frais de personnel en moins pour l'employeur. »

Ce qui fait la différence, ce sont principalement les acquis sociaux. Les salariés du groupe ont droit à une participation patronale sur la mutuelle, une

prime d'intéressement et une prime de participation, variables selon les années. Des acquis dont ne bénéficient pas forcément les salariés des unités franchisées.

« Là se focalise notre combat, poursuit Franck Dutertre. On estime que le manque à gagner oscille entre 200 et 300 euros par mois, c'est énorme. » Aussi, si les syndicats ne peuvent s'opposer à cette stratégie d'ampleur nationale, ils s'efforcent de maintenir les acquis sociaux et d'obtenir des garanties concernant l'emploi.

De Carrefour Market à Intermarché

Autre sujet évoqué, le transfert de onze supermarchés Carrefour Market qui passent sous giron Intermarché et, inversement, de cinq Intermarché qui passent sous bannière Carrefour Market. Des accords décidés au plus haut niveau qui interpellent le syndicat.

Dans la région, trois établissements sont concernés et sont devenus des "Mousquetaires de la distribution", selon la formule consacrée. « Nous avons des craintes sur l'emploi. C'est pourquoi nous demandons le retour sous bannière Carrefour Market dans les 6 mois si le transfert se révèle négatif pour les salariés »

Enfin, ont été évoqués la préparation des prochaines élections dans l'entreprise, ainsi que quelques dossiers prud'homaux, en particulier la décision de la direction (prise en 2005) d'intégrer le temps de pause dans le calcul du taux horaire. Une affaire toujours pendante devant les tribunaux.

Stéphane DANGER
Nos réactions sur www.nordlittoral.fr



70 délégués venus de toute la France ont pris part à cette réunion annuelle.